PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de la Protection des Populations de Loire-Atlantique

NANTES, le 09/05/2023

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 NANTES

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 05/05/2023

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

SCEA TREMBLAY

Villeneuve
LA ROUXIERE
44370 Loireauxence

Références : 2023-01229
Code AIOT : 0054401500

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 05/05/2023 dans l'établissement SCEA TREMBLAY implanté Villeneuve LA ROUXIERE 44370 Loireauxence. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA TREMBLAY
- Villeneuve LA ROUXIERE 44370 Loireauxence
- Code AIOT : 0054401500
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Elevage porcin - site naisseur soumis à enregistrement

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Arrêté Préfectoral du 05/02/2019, article 1.2.1
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
3	Intégrations paysagères et installations	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
8	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
10	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
11	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
12	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
13	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Installation bien tenue

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 05/02/2019, article 1.2.1
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : Effectif conforme : 515 truies avec les cochettes et les truies de réforme.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Intégrations paysagères et installations

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Bon entretien des abords.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : Locaux propre. Dératisation effectuée par un prestataire.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Accès à la fosse à lisier enterré : absence de clôture de sécurité autour du trou lorsque la trappe est retirée pendant le pompage du lisier lors de la campagne d'épandage. Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage et des ouvrages de stockage des effluents conforme pour le reste.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : - Réserve d'eau de plus de 120 m3 - Extincteurs adaptés aux risques et contrôlés - Affichage des consignes réalisé - Accès pour les véhicules du SDIS conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : Contrôle des installations électriques et techniques réalisés fin 2021
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : Compteur d'eau volumétrique et relevés conformes. Protection de la tête de forage satisfaisante.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 10 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 11 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Plan d'épandage
Constats : Bordereaux d'échange du lisier conformes. Pas de modification notable depuis la dernière mise à jour en 2014.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 12 : Application des programmes d'action nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – équilibre de la fertilisation - plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
Constats : Plan de fumure et cahier de fertilisation conformes
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 13 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Stockage et bons d'enlèvement des cadavres (équarrissage) : conforme Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : conforme Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... : conforme Absence de brûlage ou de résidu de brûlage Absence d'accumulation de déchets non triés
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet